

Code de Conduite

# Avant-propos de la direction de BUGATTI

**Chères collègues, chers collègues,  
chaque BUGATTI est unique, aussi unique que chacun de nos clients  
internationaux - des personnalités extraordinaires avec des exigences  
extraordinaires. Travailler pour BUGATTI n'est pas seulement un  
privilege, mais comporte aussi des obligations, surtout envers nos  
clients. C'est pourquoi la marque BUGATTI est synonyme d'intégrité,  
d'équité et de sincérité.**

Il offre à la fois orientation et soutien : le Code de Conduite donne à nos collaborateurs une marge de manœuvre et un sentiment de sécurité dans leurs tâches quotidiennes, leurs décisions et leurs relations mutuelles. La fiabilité, la sincérité et un échange d'informations ouvert et honnête sont les garants d'un succès économique durable.

Il va de soi que nous agissons dans le respect de la loi, et que la position hiérarchique est sans influence sur ces actions. On ne peut tolérer ni même ignorer les comportements non conformes et les violations des règles.

Sur cette base, nous, en tant que membres de la direction représentant chaque employé de notre entreprise - nous engageons clairement et sans ambiguïté à respecter ces principes. Que ce soit la direction ou le personnel, nous assumons ensemble la responsabilité de la marque BUGATTI.



# Mot de bienvenue du responsable conformité chez BUGATTI

**Chères collègues, chers collègues,**

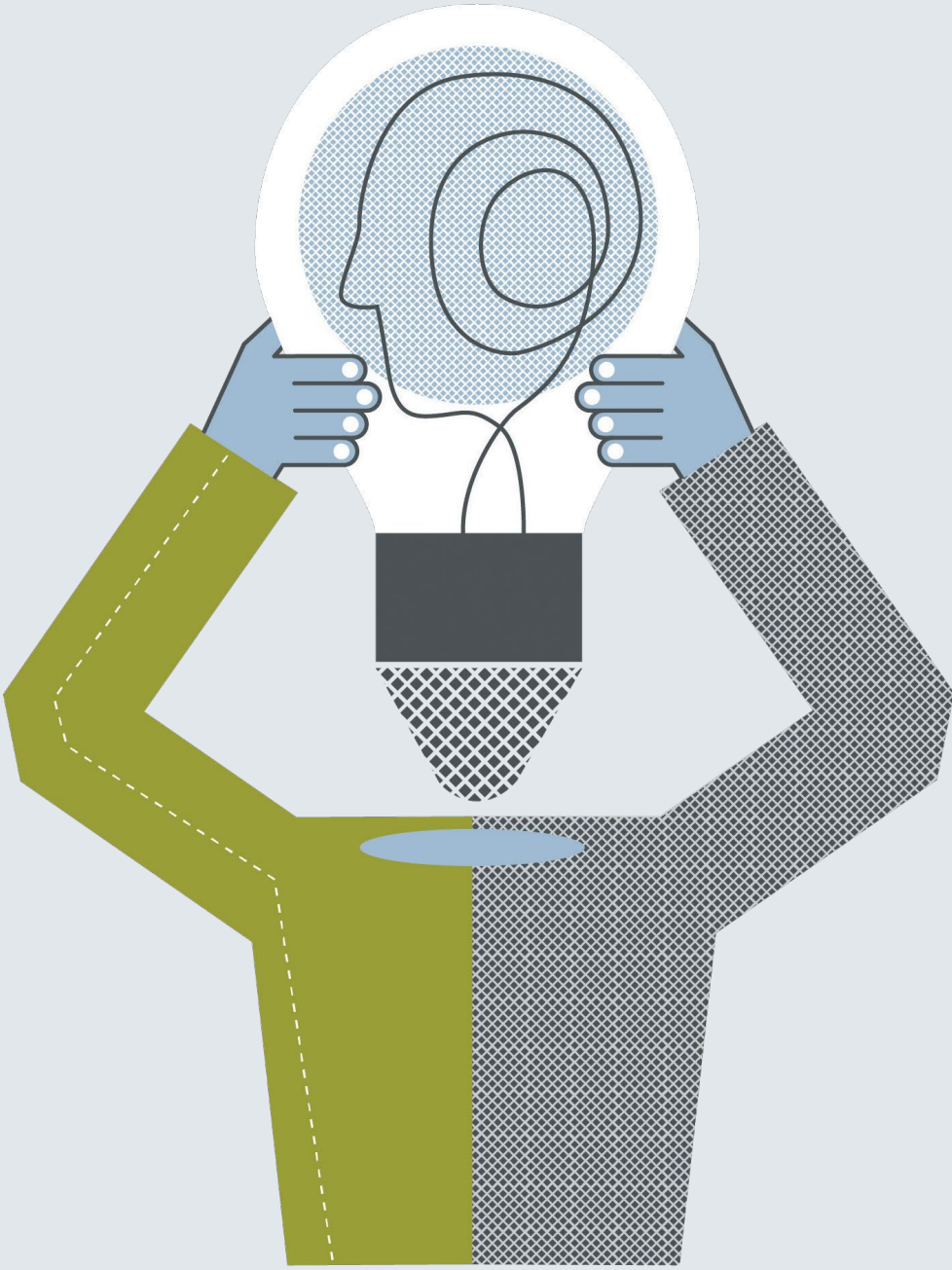
Le Code de Conduite résume ce qui est évident pour nous chez Bugatti. Notre responsabilité a tous est de parler de ce qui ne va pas, d'empêcher les erreurs et de ne pas tolérer les infractions aux règles. C'est ainsi que nous protégeons notre marque et nous-mêmes des conséquences dommageables de la non-conformité, comme par exemple l'atteinte à la réputation ou le paiement d'amendes.

Au quotidien, le Code de Conduite nous sert de guide. Il nous apporte sécurité, clarté et orientation pratique pour notre travail de tous les jours. Chaque sujet correspond à un principe de l'entreprise, étayé par les règles à connaître et des exemples pratiques. Les employés de Bugatti partagent une valeur commune : en cas de doute, mieux vaut se parler et demander conseil en toute transparence.

Si vous n'êtes pas sûr de quelque chose, il y a une chose que vous ne devez pas faire : ne rien dire.

Bugatti a mis en place des structures qui servent de points de contact : les chefs d'équipe, les responsables de département, les délégués syndicaux, la fonction conformité et le CSE peuvent tous être contactés en cas de problèmes potentiels de conformité.

En outre, le système d'alerte donne à chaque employé la possibilité de signaler facilement et de façon anonyme les manquements constatés ou fortement soupçonnés. Les lanceurs d'alerte sont protégés par la loi.



# 2

## Notre responsabilité en matière de conformité

L'un des fondements de la réussite de notre entreprise est que tous les employés -qu'ils soient membres de la direction ou du personnel - agissent avec honnêteté, intégrité et de manière éthique. Cela signifie également que nos rapports et communications internes et externes sont fiables, complets et opportuns. Notre objectif commun est d'assumer notre responsabilité envers notre entreprise et de protéger la réputation de notre marque. Le souci de durabilité suppose que nous soyons conscients de nos responsabilités au niveau économique, social et écologique. Cela signifie également que nous respectons et mettons à jour régulièrement les règles, réglementations et directives de Bugatti. Nos dirigeants ont une responsabilité particulière dans ce contexte : ils agissent comme des modèles et empêchent les comportements non conformes au sein de l'entreprise.

Le présent Code de Conduite met en évidence les risques et infractions potentiels et les illustre d'exemples.

La présentation est organisée autour de 3 parties :

- **Notre responsabilité en tant que membre de la société**
- **Notre responsabilité en tant que partenaire commercial**
- **Notre responsabilité sur notre lieu de travail.**

Ce Code de Conduite sert de ligne directrice dans les activités quotidiennes. Il est complété par des directives internes et des dispositions dans les contrats de travail. Il va sans dire que Bugatti respecte également les lois et réglementations nationales et internationales. Cela signifie que Bugatti ne prend part à aucune activité liée à la fraude, au détournement, à l'extorsion, au vol, à la malversation ou à toute autre atteinte délibérée aux biens des clients, de la société ou d'un tiers. Le non-respect du Code de Conduite peut entraîner des dommages considérables, non seulement pour la société, mais aussi pour les employés et les partenaires. C'est pourquoi le Code de Conduite a valeur contraignante.

Les violations du Code de Conduite ont des conséquences : selon la gravité de la violation, elles peuvent aller d'une action en droit du travail à des demandes de dommages et intérêts en droit civil, et peuvent même aller jusqu'à des sanctions en droit pénal.

Notre objectif est de faire en sorte que chacun au sein de Bugatti se familiarise avec nos valeurs fondamentales et les intègre dans son comportement quotidien afin que le Code de Conduite devienne un élément clé du processus décisionnel.

**En cas de doute, nous demandons simplement conseil.**

# 3

## Notre responsabilité en tant que membre de la société

**Notre responsabilité sociétale nous oblige à nous conformer à la loi pour toutes les décisions que nous prenons.**

Les employés de BUGATTI sont conscients de leur responsabilité sociétale, notamment en ce qui concerne le bien-être des personnes et la protection de l'environnement. La responsabilité de BUGATTI en tant que membre de la société est décrite dans les pages ci-après :





# Droits de l'homme

## CONTEXTE

La Déclaration des droits de l'homme adoptée par les Nations unies et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales énoncent les attentes et les exigences en matière d'observation et de respect des droits de l'homme.

## POLITIQUE DE L'ENTREPRISE

Nous respectons, protégeons et promouvons toutes les réglementations visant à protéger les droits de l'homme et de l'enfant (ci-après dénommés droits de l'homme) en tant qu'exigence fondamentale et mondiale. Nous rejetons tout recours au travail des enfants et au travail forcé ou obligatoire ainsi que toute forme d'esclavage moderne et de traite des êtres humains. Cela s'applique non seulement au sein de notre entreprise, mais aussi, bien entendu, dans les relations avec nos partenaires commerciaux.

## MA CONTRIBUTION

En tant que salarié, je peux apporter ma contribution au respect des droits de l'homme. Je considère les droits de l'homme comme une ligne directrice fondamentale de mon travail quotidien et de mes prises de décision. Je reste vigilant quant aux violations des droits de l'homme qui se produisent autour de moi. Si j'ai des inquiétudes concernant des violations des droits de l'homme dans mon environnement professionnel, je les empêche directement chaque fois que je le peux. Si nécessaire, j'informe mon supérieur hiérarchique ou je prends contact avec l'une des personnes énumérées au chapitre 6.

## EXEMPLE

*Vous êtes responsable de l'achat de biens spécifiques et vous recevez des informations selon lesquelles un fournisseur utilise des enfants dans son processus de production, ou que les employés travaillent dans des conditions inhumaines (par exemple, ils sont exposés à des risques sanitaires). Prenez les mesures nécessaires et informez votre supérieur hiérarchique et le responsable des relations avec les fournisseurs. BUGATTI réexaminera la relation d'affaires avec ce fournisseur et prendra des mesures, si nécessaire, pour y mettre fin.*

# Egalité des chances et égalité de traitement

## CONTEXTE

L'égalité des chances et l'égalité de traitement sont les pierres angulaires d'une approche équitable, sans préjugés et ouverte. Chez BUGATTI nous prônons la coopération respectueuse, la diversité et la tolérance. Nous sommes convaincus que cela nous donne un avantage concurrentiel et stimule la créativité - la recette de notre succès.

## POLITIQUE DE L'ENTREPRISE

Nous offrons des chances égales à tous et n'acceptons aucune discrimination fondée sur l'origine ethnique ou nationale, le sexe, la religion, les opinions, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, la couleur de peau, les opinions politiques, ou le milieu social. Nous vivons la diversité au quotidien et encourageons activement l'intégration pour créer un environnement qui tient compte de l'individualité de chaque employé dans l'intérêt de l'entreprise. Nous partageons une croyance fondamentale qui guide notre recrutement : les employés sont sélectionnés, embauchés et suivis sur la base de leurs qualifications, compétences et performances.

## MA CONTRIBUTION

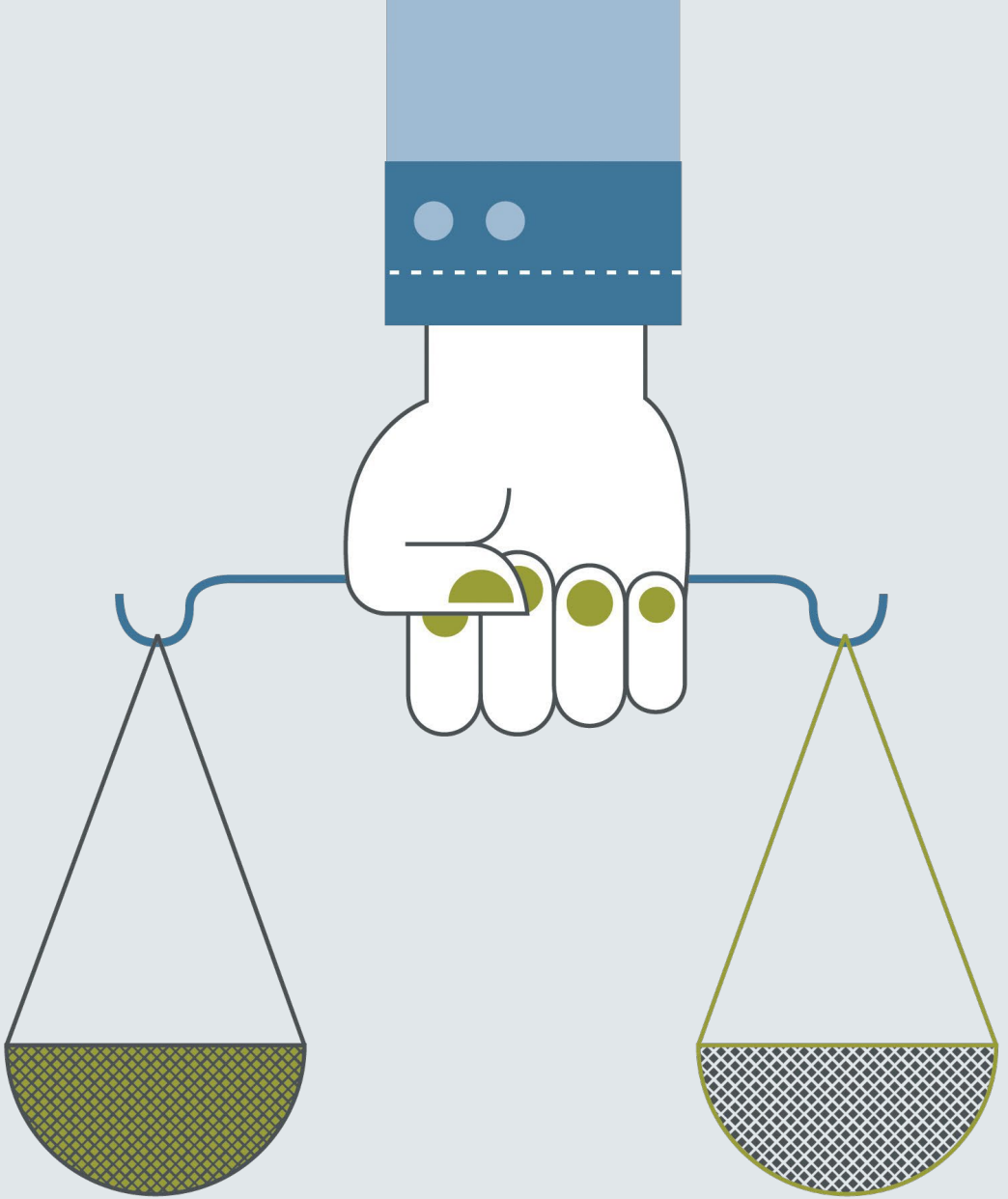
Je respecte les principes d'égalité des chances et d'égalité de traitement et j'encourage les membres de mon entourage professionnel à en faire de même.

Lorsque je suis témoin d'atteintes aux principes d'égalité des chances et d'égalité de traitement (par ex. sous la forme d'une discrimination ou d'un harcèlement), je fais remarquer aux personnes concernées que leur comportement est inapproprié. Si je ne peux pas avoir d'influence directe sur les événements, je signale l'incident à la direction des ressources humaines ou je contacte les interlocuteurs mentionnés au chapitre 6.

## EXEMPLE

*Vous apprenez par un collègue et ami qu'un candidat a été écarté dans son service en raison de sa couleur de peau, alors même qu'il était le meilleur candidat pour le poste proposé.*

*Contribuez à faire la lumière sur cette situation en signalant le cas à la direction des ressources humaines, qui prendra les mesures nécessaires.*



# Conformité et sécurité des produits

## CONTEXTE

D'innombrables personnes sont quotidiennement en contact avec les produits et services BUGATTI. BUGATTI a la responsabilité de prévenir les risques, les effets néfastes et les dangers pour la santé, la sécurité, l'environnement et les biens, résultant de la manipulation et de l'utilisation de ses produits et services.

## POLITIQUE DE L'ENTREPRISE

Pour nous, il s'agit bien plus que d'une obligation légale - nous pensons qu'il s'agit d'une condition essentielle pour que notre entreprise mérite de devenir ou de rester un partenaire digne de confiance pour les clients, la société, ou les partenaires commerciaux. C'est tout simplement la bonne chose à faire que de respecter les lois, les règlements et les normes internes qui s'appliquent à nos produits. Oui, les produits BUGATTI sont vraiment uniques! Lorsqu'il s'agit du développement et de la production de nos véhicules, nous relevons le défi de créer des chefs-d'œuvre, qui soient entièrement conformes aux exigences légales. Un contrôle systématique et continu a lieu et une surveillance produits est faite en conditions de terrain. Nous ne faisons aucun compromis là-dessus. Nous veillons à ce que des mesures appropriées soient mises en œuvre en cas de défaillance.

## MA CONTRIBUTION

Si je remarque ou si j'ai des inquiétudes quant au fait que l'un de nos produits pourrait constituer une menace pour autrui ou que les réglementations ne sont pas respectées, j'en discute en interne, avec les responsables de la sécurité des produits et me renseigne sur les moyens de résoudre le problème.

## EXEMPLE

*Un client vous signale des problèmes techniques sur un véhicule. Au départ, il n'est pas clair s'ils sont dus à une erreur du client lors de l'utilisation du produit ou à un défaut de fabrication ou de construction.*

*Nous clarifions la question en nous appuyant sur des analyses approfondies. Nous cherchons à comprendre la cause profonde du problème dont BUGATTI pourrait être responsable.*

*Nous pensons que nous pouvons également tirer des enseignements de la mauvaise utilisation du produit par les clients, puisque nous savons comment optimiser la sécurité du produit, même dans des situations inhabituelles (par exemple, en modifiant les instructions d'utilisation ou en travaillant sur la formation des utilisateurs).*

# Protection de l'environnement

## CONTEXTE

BUGATTI développe, produit et distribue des véhicules et des services dans le monde entier. Dans la poursuite de sa mission de fournisseur mondial, l'entreprise est consciente de sa responsabilité spécifique pour ce qui est de l'environnement.

## POLITIQUE DE L'ENTREPRISE

Les employés de BUGATTI sont responsables de la compatibilité environnementale et de la durabilité de nos produits, de nos sites et de nos services. Nous nous concentrons sur les technologies écologiques, avancées et efficaces, que nous optimisons tout au long du cycle de vie de nos produits. Dès les premières phases de développement et de production, nous gérons les ressources naturelles avec soin et réduisons régulièrement l'impact sur l'environnement afin de nous conformer aux lois et réglementations en matière de protection de l'environnement. En outre, nous réévaluons constamment les effets environnementaux des produits et des processus de fabrication, en les optimisant chaque fois que cela est possible et judicieux.

Nous sommes un membre de la société et un partenaire du monde politique. Nous entretenons un dialogue ouvert et permanent avec ces partenaires sur l'évolution de notre activité et sur la manière de façonner un développement écologiquement durable.

## MA CONTRIBUTION

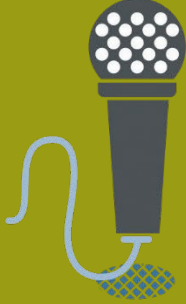
Dans mon travail quotidien, la protection de l'environnement et l'utilisation durable et efficace des ressources sont un réflexe naturel, car je suis convaincu que c'est la bonne chose à faire - y compris dans ma vie privée. Je veille à ce que mes activités aient le moins d'impact possible sur l'environnement et qu'elles soient conformes aux lois et réglementations applicables en matière de protection de l'environnement.

## EXEMPLE

*Vous remarquez qu'il y a une fuite dans un réservoir et que d'importantes quantités de produits chimiques s'infiltrent dans le sol.*

*Informez immédiatement l'un des employés qui a été formé à la manipulation des produits chimiques et demandez-lui de résoudre immédiatement le problème. Chez BUGATTI, nous ne détournons pas le regard - nous agissons.*





# Dons, parrainage et œuvres caritatives

## CONTEXTE

BUGATTI fait des dons (contributions sur une base volontaire sans attente de contrepartie) et accorde des financements de parrainage (contributions basées sur une contrepartie convenue contractuellement) pour entretenir une réputation et une image positive auprès du public. Nous accordons une grande importance à la transparence et cherchons à éviter les conflits d'intérêts. C'est pourquoi nous avons créé une politique interne sur la manière dont nous voulons traiter les dons et le parrainage chez BUGATTI, sur la base des exigences légales.

## POLITIQUE DE L'ENTREPRISE

Nous faisons des dons monétaires et des dons en nature pour soutenir la science et la recherche, l'éducation, les causes caritatives, le sport, ou la culture. Nous n'accordons des dons qu'à des organisations à but non lucratif reconnues ou à des organisations autorisées à accepter des dons. Par ailleurs, nous ne nous engageons qu'auprès de bénéficiaires qui partagent les valeurs fondamentales énoncées dans le présent Code de Conduite.

## MA CONTRIBUTION

Si j'ai une idée de parrainage qui pourrait valoir la peine d'être prise en considération par BUGATTI, je la transmets au département en charge de la communication et du marketing pour une évaluation plus approfondie.

L'octroi de dons est transparent : l'objectif, le bénéficiaire du don et le reçu du don émis par le bénéficiaire sont documentés et vérifiables. Je ne recommande que des bénéficiaires de dons qui partagent les convictions et les valeurs de BUGATTI.

## EXEMPLE

*Un politicien local vous demande, en tant qu'employé de BUGATTI, un don en espèces de la part de l'entreprise pour la campagne électorale. Remerciez l'homme politique de la confiance qu'il accorde à BUGATTI et informez-le poliment que chez BUGATTI, les dons ne peuvent être accordés qu'après avoir suivi des processus d'approbation internes prédéfinis. Dans ce cas précis, le don ne peut être approuvé car BUGATTI n'accorde pas de dons aux partis politiques, aux institutions affiliées à des partis ou aux politiciens.*



# Communication et marketing

## CONTEXTE

BUGATTI estime qu'il n'y a qu'une seule bonne façon de faire une communication ouverte, transparente, honnête et opportune avec les employés, les partenaires commerciaux, les investisseurs, ou les médias. Les employés de BUGATTI sont conscients que leurs actions, voire même leurs omissions, sont une forme de communication. BUGATTI accorde ainsi une grande importance à la communication d'une image uniforme et cohérente. Nos employés reconnaissent les réalisations des partenaires avec lesquels ils s'engagent et respectent leur réputation professionnelle et personnelle.

## POLITIQUE DE L'ENTREPRISE

BUGATTI veille à ce que sa communication soit claire, cohérente et respectueuse afin de conserver la confiance des clients, des investisseurs et autres partenaires et d'être équitable avec ses concurrents. Nous impliquons nos experts en communication du département marketing avant de nous engager et d'exécuter toute mesure de communication ou de marketing ou de faire des déclarations publiques au nom de BUGATTI.

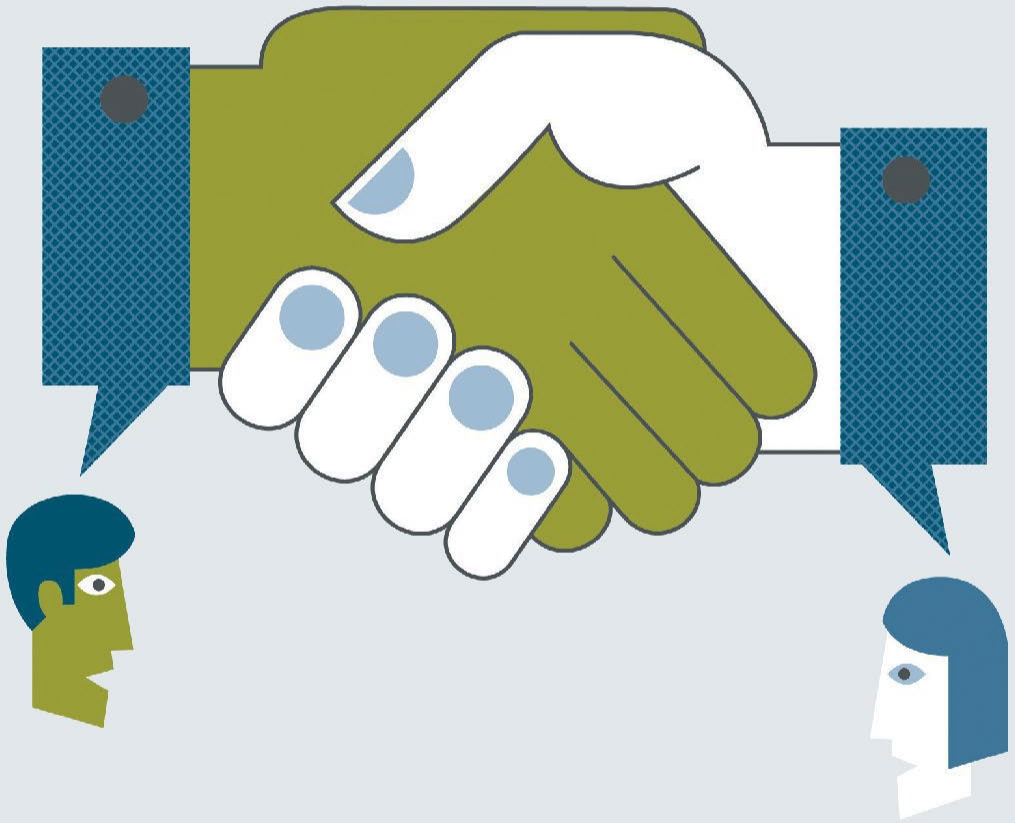
## MA CONTRIBUTION

J'é mets des déclarations publiques pour mon entreprise en collaboration avec les experts du département communication. Je suis conscient(e) que les commentaires faits lors d'événements publics, commerciaux ou culturels ou sur Internet peuvent avoir des conséquences importantes. Je consulte les directives de l'entreprise relatives aux médias sociaux pour obtenir des conseils sur la conduite à adopter sur les réseaux sociaux et je ne fais des déclarations qu'après avoir consulté les experts.

## EXEMPLE

*Vous lisez sur Internet un commentaire d'une personne qui critique les méthodes de vente en Asie. Vous estimez que les accusations ne sont pas fondées.*

*Même si vous êtes tenté de corriger immédiatement la fausse déclaration, contactez d'abord le service communication. Il recueillera toutes les informations nécessaires et répondra de manière informée, appropriée et professionnelle.*



# Activités visant à influencer les décisions politiques

## CONTEXTE

La politique et la législation exercent une influence sur le cadre économique des processus commerciaux. La participation de BUGATTI aux échanges commerciaux signifie qu'il a également un impact sur la société et peut promouvoir spécifiquement ses intérêts lors des processus décisionnels.

## POLITIQUE DE L'ENTREPRISE

BUGATTI est conscient que la capacité à influencer la prise de décision politique s'accompagne d'une grande responsabilité. Nous fournissons des recommandations pour la prise de décision politique en accord avec les principes d'ouverture, de responsabilité et d'obligation de rendre des comptes. Notre interaction avec les partis politiques et les groupes d'intérêt est basée sur le principe de neutralité. Nous refusons d'influencer de façon biaisée les décideurs politiques et les gouvernements.

## MA CONTRIBUTION

Je ne tente pas d'intervenir dans les décisions politiques au nom de l'entreprise. Je surveille en permanence les directives internes et les réglementations externes dans l'exercice de mes fonctions. Si je constate des changements dans les réglementations ou si j'ai besoin de faire des recommandations aux décideurs politiques, j'engage une discussion interne en impliquant les départements experts.

## EXEMPLE

*Un de vos amis est membre du parlement. Vous projetez de le contacter pour lui faire part de l'intérêt de Bugatti au sujet d'une proposition de loi actuellement en cours de discussion.*

*BUGATTI ne s'engage jamais dans un processus de décisions politiques sans contrôle interne préalable. Les employés ont la possibilité de discuter ouvertement de leurs souhaits d'amendements législatifs en interne, et le cas échéant, ils peuvent faire leurs recommandations auprès du département en charge de la communication et des relations externes, afin que les échanges avec les décideurs politiques soient faits en toute transparence.*

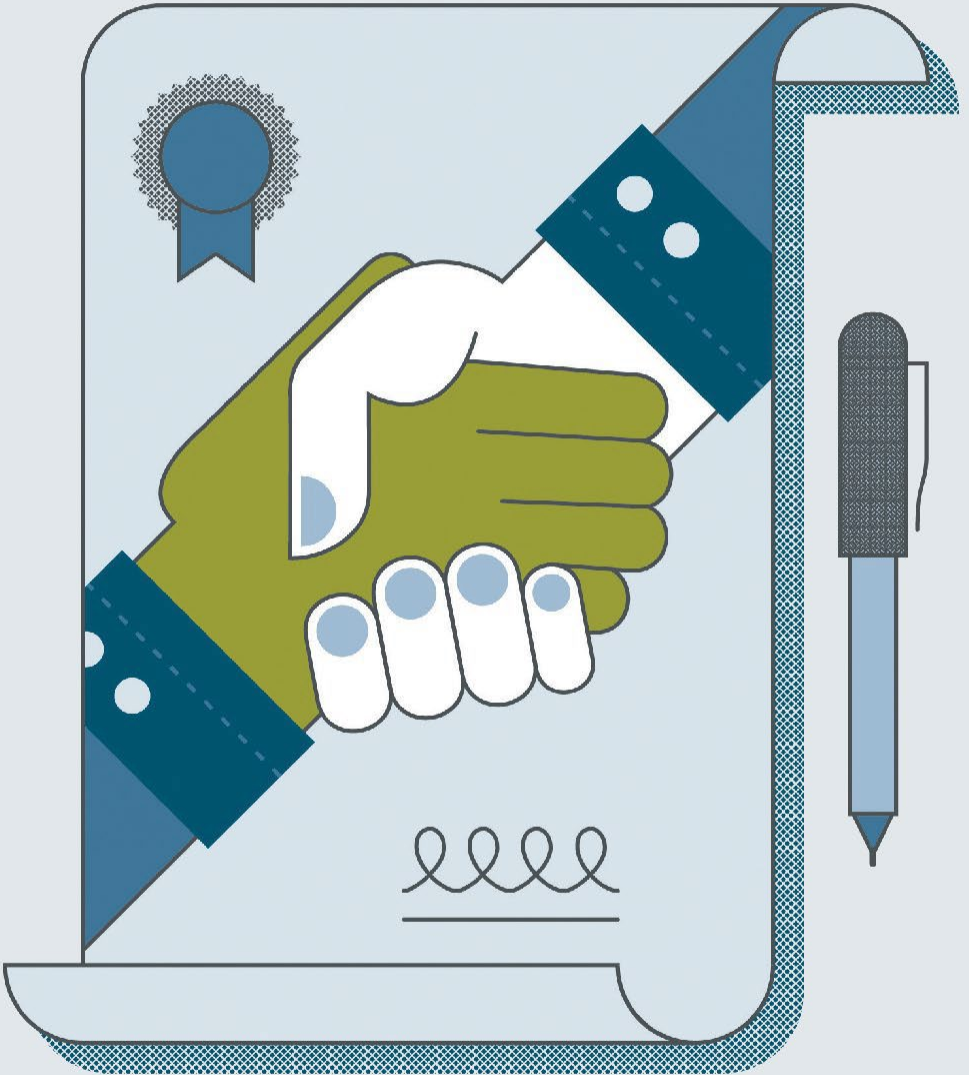
# 4

## Notre responsabilité en tant que partenaire commercial

**L'intégrité, la transparence et l'équité sont des valeurs fondamentales pour susciter de la crédibilité et de la confiance dans une relation commerciale.**

C'est pourquoi BUGATTI entend communiquer clairement au sujet de ses politiques et directives internes et de ses valeurs en tant qu'entreprise. Notamment, en ce qui concerne la distribution de nos produits et services par l'intermédiaire de nos réseaux de distributeurs agréés.

La responsabilité de BUGATTI en tant que partenaire commercial se décline comme suit:



# Conflits d'intérêts

## CONTEXTE

Des conflits d'intérêts potentiels peuvent survenir si les intérêts privés des employés s'écartent des intérêts de BUGATTI. Ces conflits d'intérêts peuvent notamment résulter d'un emploi secondaire. Si un employé place ses intérêts personnels au-dessus de ceux de la société, cela pourrait nuire à la société.

## POLITIQUE DE L'ENTREPRISE

BUGATTI respecte les intérêts personnels et la vie privée de ses employés. Chez BUGATTI, nos décisions sont exclusivement prises sur la base de critères objectifs mais nous sommes conscients que des conflits d'intérêts peuvent survenir. Nous formons nos employés à reconnaître ces conflits et à signaler les cas où ils semblent être dans une situation de conflit d'intérêts afin qu'un collègue neutre et non affecté puisse prendre le relais.

## MA CONTRIBUTION

J'essaie d'éviter les situations de conflit d'intérêts et je signale les conflits d'intérêts réels à mon supérieur et/ou au département des ressources humaines. Nous recherchons alors ensemble des solutions qui ne nuisent pas aux intérêts de l'entreprise.

## EXEMPLE

*Votre supérieur vous demande d'examiner les offres de plusieurs fournisseurs de composants en plastique. Vous découvrez qu'une des offres les plus favorables provient de l'entreprise d'un ami.*

*Informez votre supérieur de la situation et confiez le processus de décision à un collègue chargé des achats afin d'éviter tout conflit d'intérêts.*

# Cadeaux, repas et invitations

## CONTEXTE

Les avantages sous forme de cadeaux, d'hospitalité et d'invitations sont courants dans les relations d'affaires. Ces avantages ne sont pas une source d'inquiétude tant qu'ils restent dans les limites du raisonnable et ne contreviennent pas à des règles internes ou légales. Si ces avantages dépassent des montants raisonnables ou sont utilisés abusivement pour influencer des tiers, les personnes concernées peuvent être poursuivies en justice.

## POLITIQUE DE L'ENTREPRISE

Nos politiques internes sur le traitement des cadeaux, de l'hospitalité et des invitations décrivent les avantages appropriés et les étapes à suivre pour accepter et accorder des avantages.

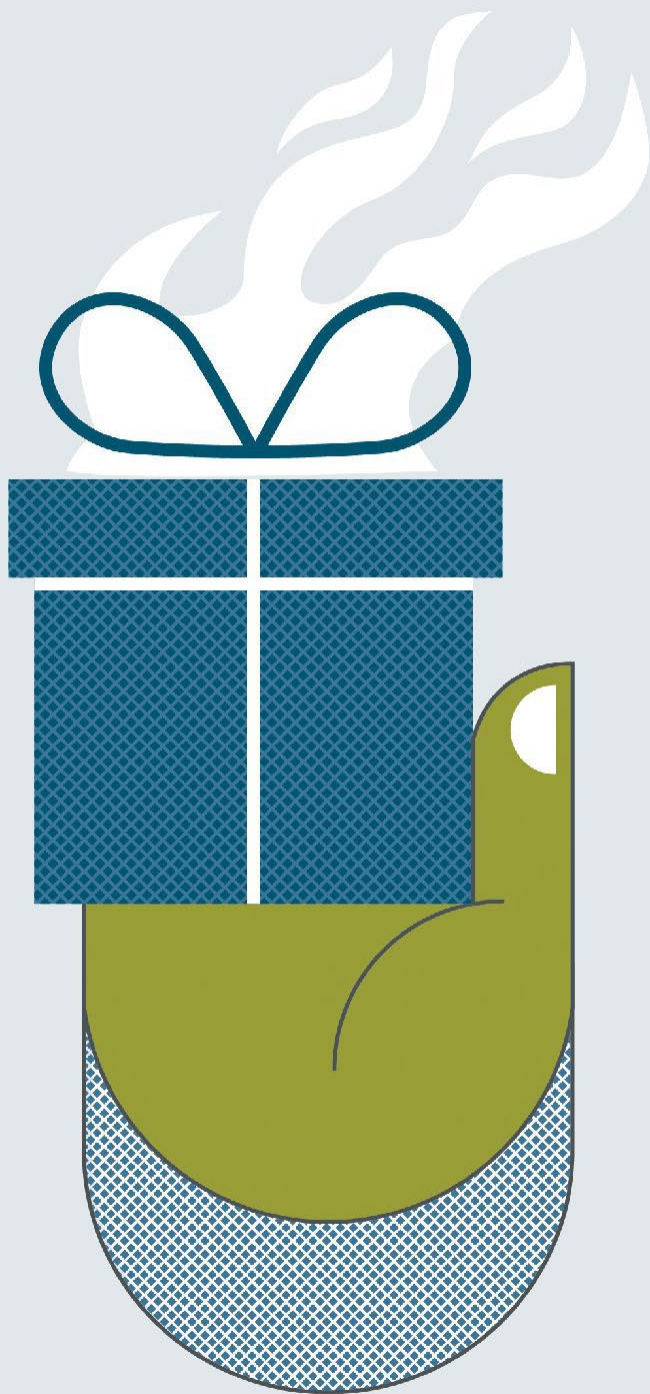
## MA CONTRIBUTION

Je connais les politiques et directives relatives au traitement des cadeaux, de l'hospitalité et des invitations. Je vérifie que je ne suis pas en situation de conflits d'intérêts, réel ou potentiel.

## EXEMPLE

*Un employé d'un fournisseur de BUGATTI vous offre un cadeau d'anniversaire de valeur.*

*La valeur du cadeau ne doit pas dépasser la valeur fixée dans la directive interne sur les cadeaux. En cas de doute, n'acceptez pas le cadeau. Si vous craignez que le refus du cadeau ne soit mal interprété, contactez votre supérieur et convenez avec lui d'une solution, par exemple que le cadeau soit remis au service compétent pour les recevoir et que ladite remise soit enregistrée.*





# Prohibition de la corruption

## CONTEXTE

La corruption représente un grave problème pour l'économie. Elle conduit à prendre des décisions sur la base de motifs inappropriés, empêche le progrès et l'innovation, fausse la concurrence et nuit à la société. La corruption est interdite. Elle peut exposer BUGATTI à des amendes et les collaborateurs impliqués à des sanctions pénales.

## POLITIQUE DE L'ENTREPRISE

La qualité des produits et services de notre entreprise sont la clé de notre succès. Nous ne tolérons aucune forme de corruption. Nous n'accordons des avantages à nos partenaires commerciaux, aux clients ou autres tiers que dans le cadre légal et dans les limites prescrites.

## MA CONTRIBUTION

Je ne corromps personne et ne me laisse pas corrompre, que ce soit de manière directe ou indirecte. Je prends l'initiative de m'informer sur la politique interne avant de faire ou d'accepter des cadeaux, d'offrir ou d'accepter un repas ou une invitation.

Lorsque j'ai connaissance de faits de corruption, j'en informe immédiatement le responsable conformité ou l'un des interlocuteurs mentionnés au chapitre 6.

## EXEMPLE

*Vous êtes responsable des ventes et vous aimeriez dépasser vos objectifs prévus pour cette année. Vous préparez une réponse à un appel d'offres important qu'un client potentiel a publié. La personne responsable de la décision chez le client propose d'influencer l'adjudication du contrat en faveur de votre entreprise moyennant l'obtention d'une « gratification » appropriée.*

*Il s'agit d'un acte de corruption. Informez immédiatement votre supérieur hiérarchique ainsi que le responsable conformité (voir les contacts au chapitre 6).*

# Relations avec les agents publics et les responsables politiques

## CONTEXTE

Les relations avec les agents publics, les représentants élus, les gouvernements, les administrations et autres organismes publics sont souvent soumises à des conditions juridiques particulières ; toute infraction peut avoir des conséquences très graves, et risque d'exclure durablement BUGATTI de l'attribution de marchés publics.

## POLITIQUE DE L'ENTREPRISE

Nos contacts avec les agents publics et représentants élus se fondent strictement sur le droit et la législation, ainsi que sur les politiques internes visant à éviter les conflits d'intérêts et la corruption. Nous ne versons aucun « dessous-de-table », c'est-à-dire des sommes destinées à accélérer les démarches administratives, même de routine.

## MA CONTRIBUTION

Je suis conscient que les relations avec les pouvoirs adjudicateurs sont régies par des règles particulièrement strictes, et je m'informe à ce sujet. Mon interlocuteur est mon supérieur ou l'un des contacts répertoriés au chapitre 6.

## EXEMPLE

*Vous savez qu'une administration prévoit de passer un appel d'offres important. Vous pensez contacter le collaborateur de l'administration chargé de l'appel d'offres, que vous connaissez depuis un projet précédent, pour lui demander de formuler l'appel d'offres de telle manière que BUGATTI le remporte.*

*Ne concrétisez surtout pas votre projet. Exercer ce type d'influence est illégal.*

# Prohibition du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

## CONTEXTE

Presque tous les pays du monde ont adopté des lois contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

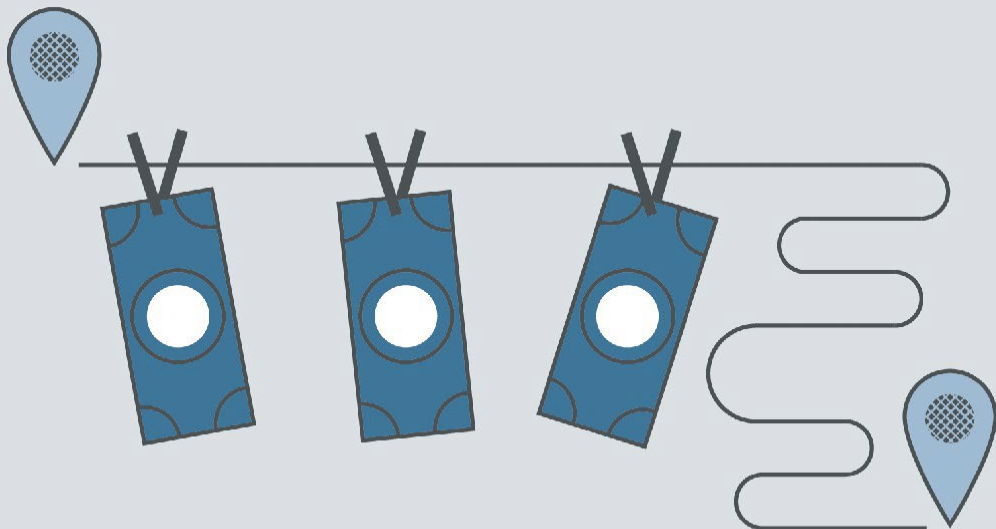
Le blanchiment d'argent consiste à mettre en circulation dans l'économie légale des fonds ou d'autres actifs issus directement ou indirectement d'activités criminelles, en faisant en sorte que leur origine semble légale. Le financement du terrorisme consiste à offrir de l'argent ou d'autres ressources en vue de commettre des actes de terrorisme ou de soutenir des organisations terroristes.

Pour être tenue responsable de blanchiment d'argent, il n'est pas nécessaire que la personne mise en cause sache que la transaction ou le virement concernés ont servi à blanchir de l'argent. Une simple participation non intentionnelle dans une opération de blanchiment d'argent peut suffire à entraîner des sanctions sévères pour toutes les personnes concernées.

## POLITIQUE DE L'ENTREPRISE

Nous contrôlons soigneusement l'identité de nos clients, de nos partenaires commerciaux et de tout autre tiers avec qui nous souhaitons collaborer. Nous faisons régulièrement des vérifications (due diligence) de nos partenaires commerciaux. Notre objectif déclaré est de n'entretenir de relations d'affaires qu'avec des partenaires dignes de confiance, dont l'activité commerciale est en accord avec les dispositions légales et dont les ressources ont une origine légitime.

Nous enregistrons les paiements entrants en relation avec les prestations correspondantes. Nous garantissons la transparence des flux de paiement.



## MA CONTRIBUTION

Je vérifie soigneusement l'identité des partenaires commerciaux ainsi que celle des clients. Je vérifie également l'identité des détenteurs ultimes du capital ou des personnes physiques prenant les décisions en dernier lieu (Ultimate Business Owners/UBO) lorsque ces partenaires ou clients sont des sociétés ou d'autres personnes morales. Je fais une recherche Google sur les noms pour vérifier si de prime abord les personnes en question ne font pas l'objet de poursuites.

Lorsque des éléments semblent indiquer que la transaction pourrait être illicite ou simplement très risquée - par exemple si un détenteur du capital social du partenaire commercial figure sur une liste noire de sanctions internationales - je m'adresse immédiatement au Responsable Conformité.

Dans mon domaine de responsabilité, je

respecte toutes les dispositions applicables à la négociation, l'enregistrement et la résiliation des transactions et des contrats.

## EXEMPLE

*Un client de BUGATTI a effectué un paiement supérieur à ce qui était prévu et demande que le remboursement de la différence ne soit pas versé par virement sur le compte d'où provenait le paiement, mais sur un compte situé en Suisse ou soit payée en espèces.*

*Une telle demande nécessite une explication. N'acceptez pas cette proposition du client. Demandez-lui pourquoi le remboursement ne peut pas s'effectuer par la même voie que le paiement initial. Demandez conseil au responsable conformité.*

# Comptabilité et information financière

## CONTEXTE

BUGATTI ne peut susciter et maintenir la confiance du public, de ses actionnaires et de ses partenaires contractuels qu'en établissant une comptabilité correcte et en publiant des informations financières exactes. Toute éventuelle irrégularité peut avoir des conséquences lourdes pour l'entreprise comme pour les personnes responsables.

## POLITIQUE DE L'ENTREPRISE

Nous respectons strictement les dispositions légales pour garantir que notre comptabilité et nos informations financières sont conformes. La transparence et l'exactitude sont pour nous des impératifs absolus. A cet égard, nous informons régulièrement tous les acteurs des marchés financiers de notre situation financière courante et de nos développements commerciaux. Nous publions nos rapports financiers périodiques aux dates prévues, établis conformément aux normes comptables.

## MA CONTRIBUTION

J'organise les processus de telle manière que toutes les données financières soient saisies correctement et rapidement en comptabilité. Lorsque j'ai des questions sur les règles de saisie des données, je m'adresse à mon supérieur hiérarchique ou à la direction financière.

## EXEMPLE

*Vous avez besoin d'urgence d'un nouvel équipement. Cependant, le budget de votre département pour l'exercice en cours est déjà épuisé. Vous envisagez d'acheter tout de même l'équipement et d'en enregistrer la dépense sur l'année fiscale suivante, lorsque votre budget sera de nouveau approvisionné.*

*Renoncez à ce projet. Les écritures doivent toujours correspondre à la réalité. Des écritures passées de manière inadéquate peuvent avoir de graves conséquences pour l'entreprise et le collaborateur concerné.*



# Taxes et droits de douane

## CONTEXTE

Compte tenu de l'échelle mondiale de nos activités et de notre volonté de conquérir de nouveaux marchés, nous devons respecter des règles diverses en matière d'échanges internationaux, de taxes et de droits de douane. Le respect de ces réglementations suscite la confiance de nos clients, de l'administration et du public. Inversement, des irrégularités peuvent entraîner des préjudices financiers considérables, porter gravement atteinte à la réputation de l'entreprise.

## POLITIQUE DE L'ENTREPRISE

Nous sommes conscients de notre responsabilité en matière d'obligations fiscales et douanières et nous nous engageons expressément à respecter la réglementation nationale et internationale.

## MA CONTRIBUTION

J'organise les processus internes pour que les taxes et droits de douane soient calculés correctement, saisis dans les comptes et payés aux administrations appropriées.

Si je suis informé d'infractions aux règles fiscales et douanières dans mon entourage professionnel, je fais tout pour empêcher ou pour mettre fin à ces infractions. Si ce n'est pas possible, je me tourne vers l'interlocuteur de la finance en charge de la fiscalité.

## EXEMPLE

*Vous êtes responsable de la saisie de certaines opérations dans les comptes de l'entreprise, telles que les frais généraux (dépenses de maintenance) et les coûts de production. Assez tôt dans l'année fiscale, un projet dépasse certaines limites imposées. On vous demande pour cette raison d'en comptabiliser la charge en dépenses de maintenance, bien qu'il s'agisse sans aucun doute d'un investissement, et donc de dépenses devant impérativement faire l'objet d'immobilisations à l'actif.*

*Vous devez absolument passer les écritures comptables conformément aux dispositions légales, car la comptabilité sert de base à la déclaration fiscale. Les erreurs de comptabilité peuvent donc conduire à des déclarations fiscales erronées, et entraîner des conséquences graves en vertu du droit fiscal et douanier, tant pour l'entreprise que pour les collaborateurs concernés.*

# Concurrence libre et loyale

## CONTEXTE

La concurrence libre et loyale est protégée par la législation sur la concurrence. Le respect de ces lois permet d'éviter toute distorsion de concurrence sur le marché – ce qui profite à tous les acteurs. Les accords et les pratiques concertées entre les concurrents dans le but d'entraver ou de restreindre la concurrence sont notamment interdits. Il est également interdit d'abuser d'une position dominante sur le marché. Un tel abus peut, par exemple prendre la forme d'un traitement différent des clients sans aucune raison objective (discrimination), d'un refus d'approvisionnement, d'imposition de prix d'achat/de vente et de conditions déraisonnables, ou de demandes d'arrangements injustifiées sur des services additionnels. Les pratiques anticoncurrentielles peuvent non seulement nuire considérablement à la bonne réputation de BUGATTI, mais aussi entraîner des amendes et des sanctions sévères.

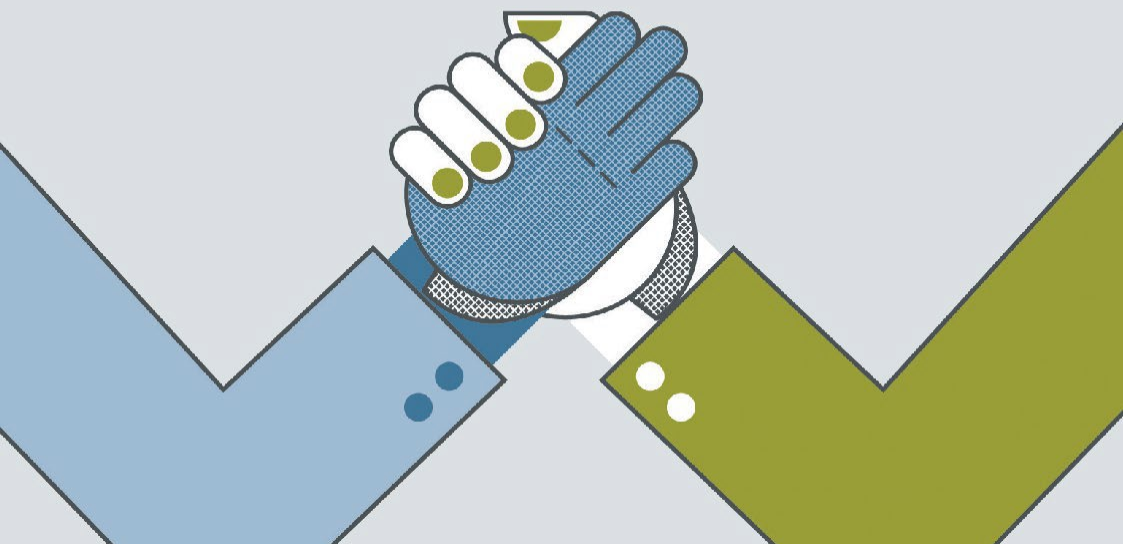
## POLITIQUE DE L'ENTREPRISE

Nous collaborons uniquement selon les principes de concurrence libre et sans entrave. Nous apprécions de pouvoir nous positionner par rapport à nos concurrents, toujours dans le respect des règles et réglementations ainsi que des principes éthiques.

Nous ne concluons pas d'accord anticoncurrentiel avec nos concurrents, nos fournisseurs ou nos clients. Lorsque notre entreprise occupe une position dominante, nous n'en abusons pas.

Dans nos relations avec nos distributeurs et partenaires commerciaux, nous respectons les conditions spécifiques au droit de la concurrence et la prohibition des ententes illicites.





## MA CONTRIBUTION

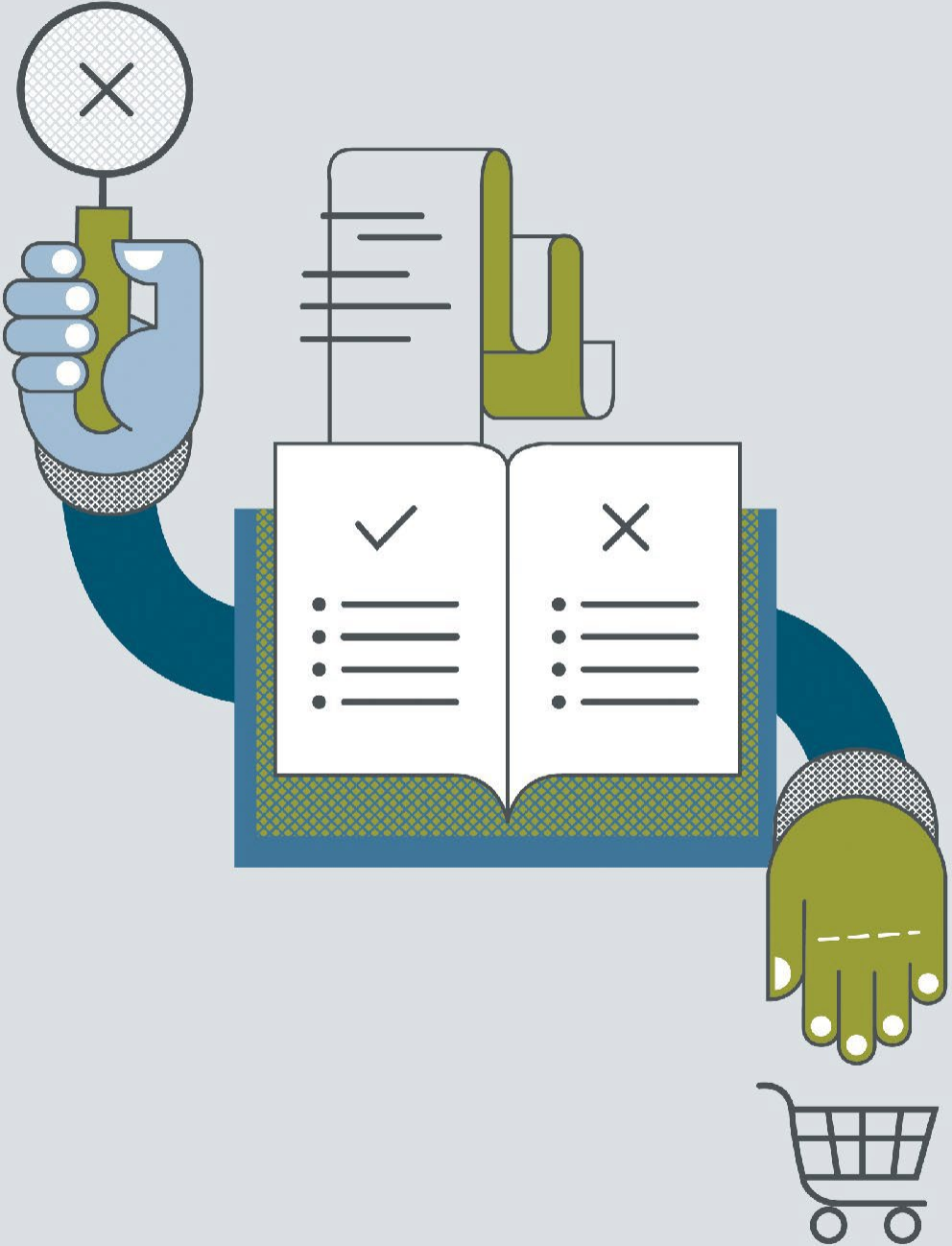
Lors de mes contacts avec des concurrents, je fais en sorte de ne pas échanger avec eux des informations relatives à des décisions ou une stratégie commerciale présente ou future.

Lors de discussions ou de tout autre contact avec des concurrents, j'évite les sujets pouvant revêtir une importance pour la libre concurrence entre nos entreprises, et notamment les prix, la politique tarifaire, les plans commerciaux, les niveaux de développement ou les délais de livraison.

## EXEMPLE

*Durant un salon professionnel, vous vous entretenez avec le collaborateur d'un concurrent. Vous constatez bientôt que votre interlocuteur essaye de vous soutirer des informations sur la stratégie commerciale de BUGATTI. En contrepartie, il propose de vous révéler des informations de même nature concernant son entreprise.*

*Faites comprendre à votre interlocuteur que vous ne parlerez pas de ces sujets avec lui. Une telle discussion représenterait – outre une divulgation non autorisée de secrets professionnels – une infraction aux lois sur la libre concurrence, et peut avoir des conséquences lourdes pour vous personnellement et pour BUGATTI, mais aussi pour votre interlocuteur et son entreprise. Gardez une trace de cette discussion et discutez-en avec le responsable de la conformité.*



# Achats

## CONTEXTE

Dans le cadre de ses activités commerciales, BUGATTI est lié par contrat à un grand nombre de fournisseurs et de prestataires de services.

## POLITIQUE DE L'ENTREPRISE

Nous sélectionnons nos fournisseurs et prestataires de services selon des critères objectifs.

Lors de l'achat de produits et services, nous impliquons le département achats conformément à la directive interne applicable aux achats.

## MA CONTRIBUTION

Je ne fais preuve d'aucune préférence envers un fournisseur ou un prestataire de services sans raison objective et j'évite tout conflit d'intérêts.

Je n'achète pas de produits ou de services sans avoir au préalable étudié le marché et consulté d'autres fournisseurs. Je respecte les principes d'achats adéquats et j'implique le département achats dès le début du processus d'achat.

## EXEMPLE

Vous apprenez qu'un employé de BUGATTI souhaite passer commande auprès d'un fournisseur sans impliquer le département achats.

Avertissez l'un des contacts répertoriés au chapitre 6 ou le département achats concerné afin que l'offre retenue soit la plus intéressante pour l'entreprise.

# Contrôle des exportations

## CONTEXTE

Dans le cadre du contrôle des exportations, les échanges commerciaux transfrontaliers sont soumis à des interdictions, à des restrictions, à des autorisations et à d'autres mesures de surveillance. Outre les marchandises, les règles juridiques de contrôle des exportations concernent également les technologies et les logiciels. Ce contrôle vise non seulement les exportations proprement dites, mais également les sorties provisoires du territoire, comme le fait d'emporter avec soi des objets et des dessins techniques en voyage d'affaires, ainsi que les transmissions techniques, par exemple par email ou sur le nuage.

Par ailleurs, toute transaction avec des personnes ou des entreprises figurant sur des listes de sanctions est strictement interdite, et ce, quel que soit le processus de livraison adopté.

## POLITIQUE DE L'ENTREPRISE

Nous veillons au respect de toutes les prescriptions relatives à l'importation et à l'exportation de marchandises, de services et d'informations.

## MA CONTRIBUTION

Lorsque je dois prendre une décision concernant l'importation ou l'exportation de produits et services, je vérifie spontanément si la décision doit être soumise au contrôle des exportations. En cas de doute, je consulte les interlocuteurs mentionnés au chapitre 6.

## EXEMPLE

*Un client potentiel vous adresse une demande: il souhaite commander des produits à BUGATTI, qui devront être livrés dans un pays figurant sur une liste de pays sous embargo.*

*Vérifiez avec le responsable conformité quelles restrictions s'appliquent aux exportations vers le pays de destination (par ex. un embargo des Nations unies), et ne concluez aucun contrat qui engagerait l'entreprise à exporter vers ce pays tant que la question n'est pas complètement élucidée.*

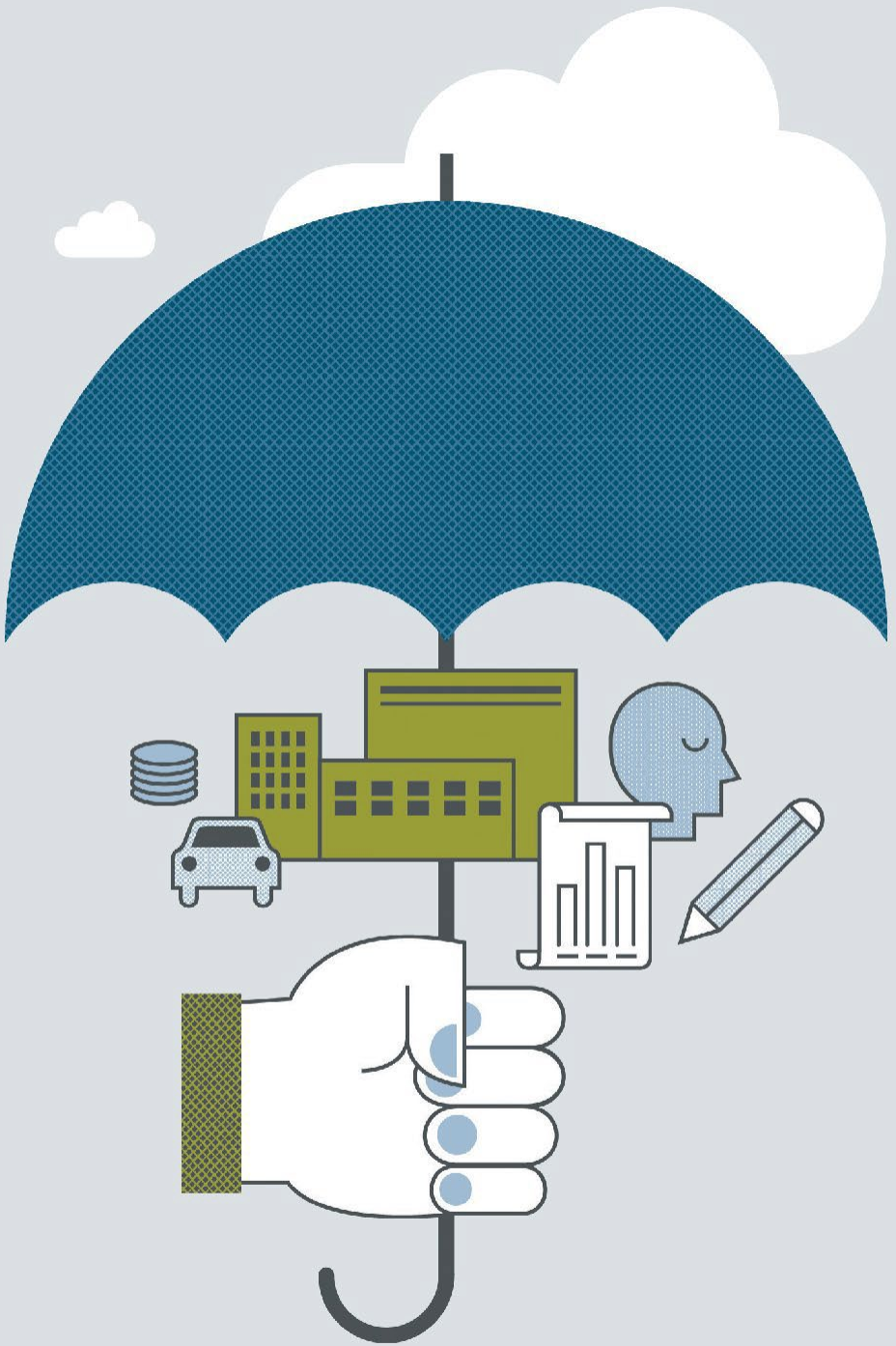


# 5

## Notre responsabilité sur le lieu de travail

**Il est de l'intérêt fondamental de BUGATTI de protéger la santé et la sécurité de chacun de ses collaborateurs, ainsi que les données personnelles, le savoir-faire, les biens de l'entreprise et la propriété intellectuelle.**

La responsabilité de BUGATTI sur le lieu de travail se décline plus précisément suivant les principes suivants :



# Sécurité du travail et protection de la santé

## CONTEXTE

BUGATTI assume ses responsabilités quant à la sécurité et la santé de ses employés. Nous garantissons la sécurité et la santé conformément aux dispositions des réglementations nationales et à notre règlement intérieur et nos directives internes.

## POLITIQUE DE L'ENTREPRISE

Nous préservons et promouvons la santé, la performance et l'épanouissement de nos collaborateurs grâce à une amélioration permanente des conditions de travail et à de multiples mesures de prévention et de promotion de la santé.

## MA CONTRIBUTION

Je respecte les consignes en matière de sécurité du travail et de protection de la santé. Je ne mets jamais en danger la santé ou la sécurité de mes collègues ou partenaires commerciaux. Dans le cadre de mes fonctions, je prends toutes les mesures appropriées et prescrites par la loi pour garantir que mon poste de travail offre toujours des conditions de sécurité adéquates. Je contribue activement à la préservation et à l'amélioration de ma santé en participant volontairement à des mesures de prévention et de promotion de la santé.

## EXEMPLE

*Vous constatez qu'une machine de votre service présente de toute évidence un défaut électrique.*

*Mettez la machine hors service et assurez-vous que la mention « hors service » est parfaitement visible. Demandez au département compétent de réparer la machine car vous n'y êtes pas autorisé. Réparer soi-même des appareils électriques peut être dangereux et n'est par conséquent pas autorisé.*



# Protection des données personnelles

## CONTEXTE

Le traitement des données personnelles est régi par des dispositions légales visant à protéger la vie privée. En règle générale, la collecte, le stockage, le traitement et toute autre utilisation de données personnelles nécessitent le consentement de la personne concernée, un accord contractuel ou une autre base juridique.

## POLITIQUE DE L'ENTREPRISE

Nous protégeons les données personnelles de nos collaborateurs, de nos anciens collaborateurs, de nos clients, de nos fournisseurs et de toute autre personne concernée.

Nous collectons, rassemblons, traitons, utilisons et stockons les données personnelles en stricte conformité avec les dispositions légales en vigueur.

## MA CONTRIBUTION

Je m'assure que les données personnelles sont collectées, stockées, traitées ou utilisées uniquement avec le consentement de la personne concernée, conformément à un accord contractuel ou une autre base juridique.

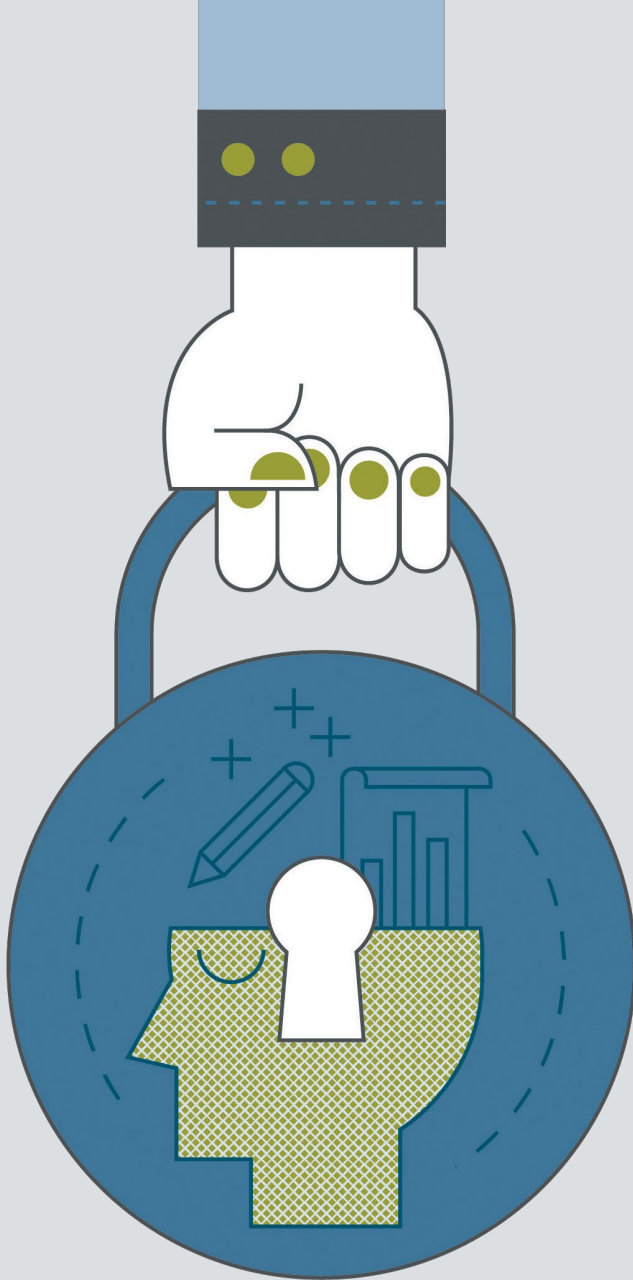
Toutes les étapes du traitement des informations doivent être sécurisées de telle manière que la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité, la traçabilité et la fiabilité des informations à protéger soient garanties et que toute utilisation non autorisée, interne ou externe, soit exclue.

En cas de doute, je m'adresse à mon supérieur hiérarchique ou au service responsable de la protection des données.

## EXEMPLE

*Vous avez organisé pour le compte de BUGATTI un séminaire avec des participants externes, qui vous ont confié à cette occasion leurs données personnelles. Un collègue vous demande de lui transmettre ces adresses.*

*Ne transmettez pas ces données sans consulter votre supérieur hiérarchique, le responsable conformité ou le responsable de la protection des données. Les données doivent exclusivement servir à l'usage pour lequel elles ont été communiquées.*



# Sécurité et protection des informations, du savoir-faire et de la propriété intellectuelle

## CONTEXTE

BUGATTI détient des brevets protégés au niveau international et outre son savoir-faire technique, dispose de nombreux secrets d'affaires et d'entreprise. Ces connaissances sont à la base du succès de notre entreprise. La transmission non autorisée de savoirs de ce type peut causer de graves préjudices à l'entreprise et avoir, pour le collaborateur concerné, des conséquences graves en vertu des droits du travail, civil et pénal.

## POLITIQUE DE L'ENTREPRISE

Nous avons conscience de la valeur du savoir-faire de l'entreprise et veillons à le protéger très soigneusement. Nous reconnaissons et respectons la propriété intellectuelle de nos concurrents, de nos partenaires commerciaux et des autres tiers.

## MA CONTRIBUTION

Je traite avec précaution toutes les informations de BUGATTI et je ne les transmets pas sans autorisation. J'accorde une attention particulière aux informations relatives au savoir-faire technique, aux brevets et aux secrets commerciaux et professionnels.

## EXEMPLE

*Vous êtes impliqué dans le développement d'une technologie innovante. Vous devez présenter votre travail de développement sur différents sites de l'entreprise et vous souhaitez emporter votre ordinateur portable, sur lequel sont enregistrés les documents adéquats pour la présentation. Vous avez l'intention de revoir ces documents une dernière fois dans l'avion ou le train en vous rendant sur les différents sites.*

*Vous devez vous assurer que personne ne puisse prendre connaissance d'informations sensibles appartenant à BUGATTI car un tel cas de figure peut avoir des conséquences fâcheuses sur le plan concurrentiel. N'accédez pas à ce type d'informations dans des lieux où des tiers pourraient les obtenir ou en prendre connaissance.*

# Sécurité informatique

## CONTEXTE

L'informatique et le traitement des données font désormais partie de la vie quotidienne de BUGATTI. Dans le même temps, ils représentent un grand nombre de risques, notamment pour le traitement des données en raison de potentielles intrusions de logiciels malveillants (virus), de perte de données en raison d'erreurs de programme ou de détournements et d'utilisations abusives de données (par ex. par des hackers).

## POLITIQUE DE L'ENTREPRISE

Nous veillons à la sécurité informatique et respectons la réglementation en vigueur.

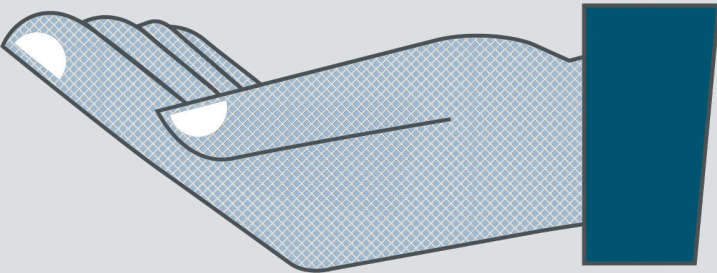
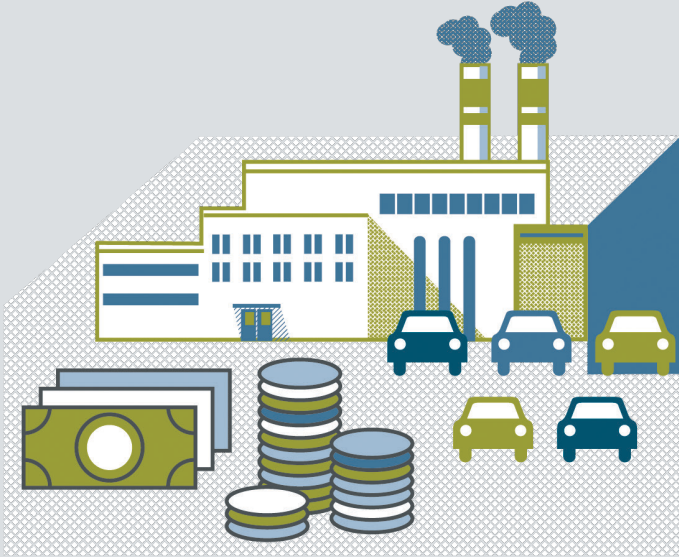
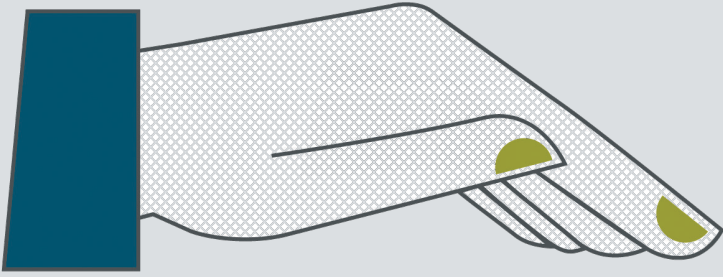
## MA CONTRIBUTION

Je prends connaissance de la réglementation en matière de sécurité informatique et je respecte les prescriptions. Je suis conscient que l'échange de données non crypté (par ex. par e-mail ou sur clé USB) ne constitue pas un moyen de communication sécurisé.

## EXEMPLE

*Vous êtes en déplacement et une clé USB vous est remise afin d'échanger un document lors d'une réunion.*

*Utilisez exclusivement des supports de données ou des systèmes d'échange de données BUGATTI et respectez les consignes relatives à la classification des informations. Par exemple, faites plutôt en sorte que le document vous soit envoyé par e-mail. N'ouvrez jamais les e-mails ni les pièces jointes qui vous semblent suspects ou qui proviennent d'adresses e-mail inconnues. Vous éviterez ainsi que des logiciels malveillants ne s'introduisent dans le réseau de l'entreprise.*



# Utilisation des biens de l'entreprise

## CONTEXTE

Les actifs matériels et immatériels de BUGATTI permettent à l'entreprise d'atteindre ses objectifs et ne doivent être utilisés qu'à des fins professionnelles.

## POLITIQUE DE L'ENTREPRISE

Nous veillons sur les biens matériels et immatériels de l'entreprise et ne les utilisons pas pour des usages étrangers à l'activité professionnelle.

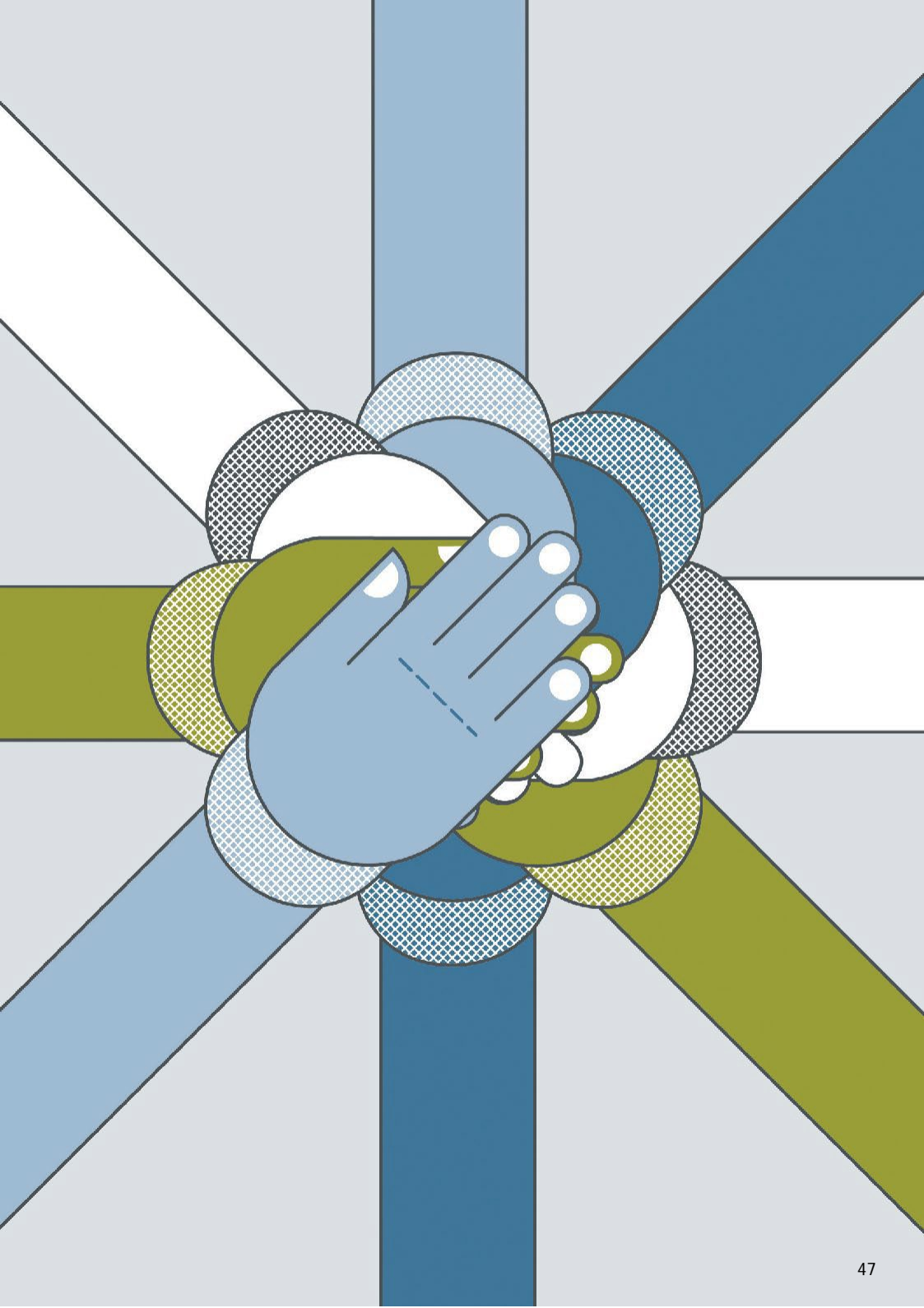
## MA CONTRIBUTION

Je respecte les règles internes de l'entreprise et j'utilise ses biens en "bon père de famille" .

## EXEMPLE

*Votre club de football planifie le déplacement d'une équipe pendant le week-end. Comme vous êtes un collaborateur BUGATTI, l'entraîneur vous demande si vous ne pourriez pas vous procurer un véhicule de service dans le parc automobile de l'entreprise.*

*Les véhicules de l'entreprise peuvent généralement être loués par les employés aux conditions du marché. Vous ne pouvez pas emprunter gratuitement un véhicule pour une utilisation personnelle et vous ne pouvez pas mettre ce véhicule à disposition de tiers.*



# Représentants du personnel

**Nous reconnaissons à tous nos collaborateurs le droit fondamental d'appartenir à des syndicats et de désigner des représentants.**

**Nous sommes prêts à travailler de manière honnête et en confiance avec les représentants du personnel, à avoir un dialogue constructif et avec eux et notre objectif est le juste compromis.**

Dans nos relations avec les représentants du personnel, nous excluons le favoritisme et la discrimination, et cela fait partie de notre culture d'entreprise.

L'avenir de BUGATTI, et de ses salariés passe par une gestion des conflits constructive et par l'engagement social, sur la base et dans l'objectif de la compétitivité économique et technologique. La rentabilité et la sécurité sont deux objectifs conjoints, qui ont le même niveau de priorité.



# Contacts / Système d'alerte

En cas de questions à propos du Code de Conduite, notre premier interlocuteur est notre supérieur hiérarchique. Nous pouvons également nous adresser aux représentants du personnel ou au département des ressources humaines.

Par ailleurs, chacun de nous peut s'adresser au Compliance Officer-responsable conformité de BUGATTI ou lui envoyer un message à l'adresse suivante :

**francoise.steyer@bugatti.com**

En cas d'infraction sérieuse au Code de Conduite ou d'infractions ou fraudes sur le lieu de travail, il est facile de lancer une alerte par le biais de notre système de signalement en ligne **Speak Up**, qui garantit de plus au lanceur d'alerte de **pouvoir rester anonyme** s'il le souhaite.

Il suffit d'aller sur le lien suivant, de sélectionner la langue et de suivre les instructions :

**<https://clicktime.symantec.com/32Kx1x9KdAYis6PnLwis9JA6H2?u=https%3A%2F%2Ffeu.deloitte-halo.com%2Fwhistleblower%2Fwebsite%2Fbugatti%3FPg%3D1%26Lang%3Dde-DE>**

Les infractions réglementaires graves nuisent considérablement à la réputation et aux intérêts financiers de BUGATTI, c'est pourquoi nous comptons sur la coopération de chacun.

Les managers en particulier ont un rôle de modèle et ont donc l'obligation de signaler toute infraction ou violation sérieuse, même supposée-ne pas le faire est considérée en soi comme une infraction sérieuse.

Notre système de signalement est soumis à l'obligation de protéger les auteurs de signalement et les personnes concernées par le signalement. Nous ne tolérons aucune pression ni aucune discrimination envers un auteur de signalement.

La personne visée par le signalement bénéficie quant à elle de la présomption d'innocence aussi longtemps que l'infraction n'est pas établie.



# Test d'autoévaluation pour la prise de décision

Lorsque je me demande si mon comportement dans un cas précis est conforme aux principes de notre Code de Conduite, je dois me poser les questions suivantes :

- 1. Ai-je bien pris en compte tous les aspects, et les ai-je bien soupesés, pour prendre ma décision ? (Test factuel)**
- 2. Ai-je le sentiment qu'en prenant cette décision, je reste dans le cadre des prescriptions légales et des règlements internes ? (Test de légalité)**
- 3. Assumerai-je ma décision lorsqu'elle sera connue ? (Test du supérieur hiérarchique)**
- 4. Serais-je favorable à ce que la même décision soit prise partout dans l'entreprise dans les cas similaires ? (Test de généralisation)**
- 5. Considèrerai-je toujours ma décision comme correcte si mon entreprise doit la soutenir sur la place publique ? (Test de publicité)**
- 6. Si j'étais la personne concernée, accepterai-je ma propre décision ? (Test de mise en situation)**
- 7. Que penserait ma famille de ma décision ? (Deuxième opinion)**

Si j'ai répondu aux questions 1 à 6 par « oui » et que la réponse à la question 7 est également positive, mon comportement est très vraisemblablement conforme à nos principes. S'il subsiste des questions ou des doutes, je m'adresse aux interlocuteurs mentionnés en page 49.

© BUGATTI AUTOMOBILES S. A. S.

Compliance (BG-S)

1 Château Saint-Jean

Dorlisheim

67120 Molsheim

France

08/2020

Version 2.1